

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS**

**CENTRE DE GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT DES MONTS NIMBA
SIMANDOU (CEGENS)**



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES



RAPPORT
ETAT DE CONSERVATION DES MONTS NIMBA
CÔTE D'IVOIRE - GUINEE

Janvier 2020

Introduction

Le Massif des Monts Nimba est un site transfrontalier entre trois pays (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria). Le statut accordé à ce massif forestier diffère dans chacun de ces trois pays.

En effet, la partie des Monts Nimba en Côte d'Ivoire est classée Réserve naturelle intégrale et site du Patrimoine mondial. En Guinée, la partie guinéenne est classée Réserve de biosphère et Patrimoine Mondial tandis que la partie au Libéria n'a pas de statut particulier.

En tant que site naturel du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Réserve naturelle des Monts Nimba (Côte d'Ivoire – Guinée) est classé Patrimoine en péril depuis 1992 par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO du fait principalement de l'existence de sites miniers à l'intérieur du bien.

Les Etats-Parties de Côte d'Ivoire et de la Guinée souhaitent retirer ce bien sur cette liste en péril. Dans ce cadre, les deux pays mènent des actions conjointes pour la gestion du Bien à travers des rencontres dites trinacionales. Ces deux pays sont donc ainsi liés depuis les temps, par la collaboration dans la conduite des activités d'intérêts communs.

Les structures (Office Ivoirien des Parcs et Réserves - OIPR et Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou - CEGENS) en charge de ce bien dans les deux pays ont convenu de collaborer franchement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions et accords relatifs à la sauvegarde de ce bien du Patrimoine Mondial. Elles ont décidé de mettre en application efficacement les recommandations du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, les deux pays se sont engagés à travailler ensemble d'une part, pour le maintien de l'intégrité du bien et la contribution au développement des communautés locales riveraines dans le but de leur participation à cette conservation et d'une part pour assurer le retrait du bien de la liste en péril.

Le présent rapport de l'Etat de conservation de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, Patrimoine Mondial de l'UNESCO comporte deux parties dont la première est consacrée à l'Etat de Conservation du Patrimoine Mondial en République de Côte d'Ivoire et la seconde sur l'Etat de Conservation du Patrimoine du Bien en République de Guinée.

I. Etat de conservation de la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Côte d'Ivoire : N 155 bis)

1.1 Résumé analytique

Les efforts entrepris par la Côte d'Ivoire depuis **2013** en vue de répondre aux recommandations de la décision **37 COM 7A.3**, se sont poursuivis jusqu'à ce jour.

Ainsi, en ce qui concerne la surveillance du bien, les missions de patrouilles de surveillance continuent d'être mises en œuvre grâce au programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Dans ce cadre, l'OIPR bénéficie d'un financement de 250 millions de FCFA sur cinq (5) ans (2017-2021) dont un budget de **58 404 000 FCFA** pour 2019 et un projet de budget de **65 130 000 FCFA** pour l'année 2020, afin d'assurer la mise en œuvre des différentes fonctions de gestion et d'aménagement de la Réserve naturelle Intégrale du Mont Nimba.

L'analyse des données de patrouille de surveillance à travers l'outil smart depuis 2017, permet d'avoir des informations sur les activités anthropiques et sur certaines espèces cibles de conservation. En plus de la mise en œuvre de cet outil Smart, l'OIPR a démarré en fin d'année 2019 le programme de suivi écologique à la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, à la suite d'un atelier de validation du protocole de suivi écologique auquel ont participé la partie guinéenne et des enseignants chercheurs, membre du groupe de travail sur le suivi écologique en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les activités de gestion transfrontalières, les gestionnaires des deux états partis ont effectué en 2019 diverses activités conjointes, notamment des patrouilles de surveillance et des séances de sensibilisation des populations riveraines, en attendant d'avoir des financements pour la reprise des rencontres formelles.

4.1 Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie (Côte d'Ivoire) en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial

- i) *Soumettre une carte actualisée à haute résolution des limites du bien au Comité du patrimoine mondial*

Une requête de financement soumise par l'OIPR au Centre du patrimoine mondial en 2018, puis actualisée en 2019 pour l'élaboration d'une carte à haute résolution à partir des images SPOT des limites actualisées de la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba a été approuvée. Les activités et indicateurs de ce projet sont inscrits dans le plan annuel 2020 des activités de gestion de la Réserve. De plus les démarches sont en cours auprès du bureau UNESCO d'Abidjan en

vue de la signature du contrat de financement devant permettre le démarrage effectif du projet en 2020.

ii) Renforcer les capacités de gestion du CEGENS et de l'OIPR

En plus des mesures prises par les Etats partis pour le renforcement des capacités des structures en charge du mont Nimba, le Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers du Mont Nimba (PAPFor) renforcera les capacités humaines, logistiques et financières de l'OIPR et du CEGENS. Ce projet veillera en outre à ce que les communautés soient plus impliquées et responsabilisées, que les décisions soient plus transparentes et inclusives, et que les gestionnaires et les communautés en charge des forêts soient mieux soutenus par les responsables politiques.

iii) Mettre en œuvre une zone tampon ou une mesure équivalente

La zone tampon n'ayant pas été clairement définie par la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, il est quasiment impossible de matérialiser une telle zone dans le domaine rural. Toutefois, cette loi a défini une zone périphérique dans laquelle ne sont autorisées que des activités compatibles avec le développement durable. Ainsi, dans ce cadre, des alternatives ayant abouti à la création de forêts communautaires pendant le projet steward, ont vu le jour. Il s'agit des forêts communautaires de Gbapleu, Yéalé, Bouan-houyé et de Danipleu qui feront l'objet d'un suivi particulier par l'OIPR.

iv) Mettre en place un système de suivi écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR

Deux activités concourant à la mise en œuvre d'un système écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR ont été réalisées au cours l'année 2019. La première activité a été à l'initiative de la Société des Mines et de Fer de la Guinée du 25 au 26 avril 2019. Elle avait pour objectif de parvenir à une harmonisation des approches pour le suivi écologique des monts Nimba.

Cette rencontre a abouti à une ébauche de stratégie et plan pour un suivi écologique transfrontalier coordonné qui intègre les apports des autorités de gestion ainsi que la société minière qui entreprend d'importantes activités de recherches et de suivi écologiques aux monts Nimba.

La seconde a été initié par l'OIPR qui a invité le CEGENS à prendre part au cours d'un atelier le 22 août 2019 aux discussions pour la mise en place de la stratégie de suivi écologique dans la Réserve naturelle intégrale du Mont nimba côté Côte d'Ivoire. Cette stratégie ainsi validée a été mis en œuvre sur le terrain en décembre 2019 et les données sont actuellement en cours de traitement. Il permettra de suivre notamment les espèces clés définies dans le dernier rapport de mission de suivi réactif : le micropotamogale, le crapaud vivipare et le chimpanzé.

- v) *Finaliser et mettre en œuvre des plans de gestion des parties du bien situées dans l'un et l'autre pays*

Le plan d'aménagement et de gestion de la réserve du mont Nimba est en cours d'élaboration avec le premier draft déjà disponible pour la partie ivoirienne. Par contre un Plan de gestion pour l'ensemble du bien n'a pas encore connu de début d'élaboration vu que cela nécessite un certain nombre de rencontres voire d'ateliers pour l'élaboration d'un document conjoint.

- vi) *Mettre en place un système de financement pérenne d'actions de conservation du bien*

Le projet PAPFor devrait étudier les possibilités de mise en place d'un système de financement pérenne pour les actions de conservation du mont Nimba dans son ensemble. En attendant, l'Etat partie de Côte d'Ivoire, dans le cadre du 3^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est entrain de mener les démarches pour la mise en place d'un guichet au niveau de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) en vue du financement pérenne des aires protégées de l'ensemble du réseau à l'instar des guichets existants. Il faut noter qu'à ce jour, 3 guichets sont déjà opérationnels pour le financement durable des parcs nationaux de Taï, Comoé et Azagny/mont Sangbé.

- vii) *Demande aux Etats parties d'élaborer une suite au projet Nimba portant sur l'intégralité du bien*

Une requête de financement de 2,4 millions d'euros a été soumise à l'Union Européenne et approuvée pour un Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers du Mont Nimba (PAPFor) sur une durée de 36 mois. Ce projet a pour objectif global « Accroître la résilience aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest » et pour objectif spécifique « Protéger de manière efficace, efficiente et légale la biodiversité et les écosystèmes du paysage des Monts Nimba dans les trois pays concernés (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia). »

Les dispositions sont en cours avec le Partenaire de mise en œuvre « United Nations Office for Project Services (UNOPS) » pour le démarrage effectif de ce projet en 2020.

- viii) *Finaliser en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN la proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril*

Les deux états partis ont accueilli du 09 au 20 janvier 2019 une mission conjointe de suivi réactif conduite par M. Dodé Houéhounha, représentant le Centre du patrimoine mondial et M. Thierry Lefebvre, représentant l'UICN.

L'objectif de cette mission était d'évaluer l'état de conservation du bien, d'actualiser les mesures correctives, de proposer un calendrier pour leur mise en œuvre, de développer une proposition

d'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et d'évaluer l'état actuel des différents projets miniers autour du bien.

Cette mission a permis de définir les indicateurs pour une proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril, d'importants efforts ont été réalisés depuis quelques années, notamment en matière de renforcement des capacités opérationnelles des services en charge de la gestion de la réserve et en matière de surveillance de la réserve.

Cependant, les indicateurs en cours de finalisation par la mission conjointe de suivi réactif permettront d'avoir une meilleure visibilité au niveau des progrès accomplis en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

Indicateurs d'intégrité	Echéance	Actions menées
La couverture végétale du bien est totalement réhabilitée là où elle a été dégradée et les secteurs du bien concernés sont évacués de toute présence anthropique Source de vérification : analyse par image satellitaire en comparaison avec l'état de 2012 [état le plus antérieur possible], vérification de terrain des endroits initialement empiétés)	3 ans	Les parties empiétées du bien ont été réhabilitées depuis 2014. A ce jour, il n'ya aucune présence anthropique dans la partie ivoirienne du bien
Les feux de brousses affectant le bien ont significativement diminué (fréquence et superficies incendiées) notamment dans les savanes de haute altitude Source de vérification : utilisation d'images satellitaires ; Comparaison avec l'état de référence (date d'inscription du bien ; mais données fiables en Guinée : depuis 2006, Côte d'Ivoire : date à préciser) ; Différenciation des critères de	3 à 5 ans	Aucun indice de feux de brousse n'a été détecté cette année dans la partie ivoirienne du bien

catégorisation des feux; Élaboration d'un protocole harmonisé de suivi et de synergie des moyens de prévention entre les deux parties)		
Les impacts individuels et synergiques des projets miniers ne compromettent pas l'intégrité du bien. Source de vérification : réalisation des EIES, des suivis écologiques, des suivis scientifiques de la mise en œuvre des plans de gestion des concessions minières par l'organe de gestion	5 à 7 ans	Il n'ya pas de projets miniers à l'intérieur ou dans la périphérie immédiat de la partie ivoirienne du bien
Les impacts directs et indirects, individuels et synergiques, des projets routiers actuels et futurs ne compromettent pas l'intégrité du bien Source de vérification : EIES, suivis scientifiques de la mise en œuvre des plans de gestion des projets routiers par l'organe de gestion, garantis par l'UICN et le CPM)	2 ans	Le projet de bitumage de la route Danané – Lola en cours de réalisation actuellement n'empiète pas sur le bien, et n'a pas non plus d'impact sur la périphérie immédiat de la Réserve, côté Côte d'Ivoire.
Les espèces envahissantes font l'objet d'un suivi systématique et d'une gestion adaptative qui peut prévoir des actions d'éradication de façon à ne pas compromettre l'intégrité du bien Source de vérification : Données SMART, cartes de végétation du bien et vérifications de terrain	5 ans	Le suivi écologique démarré en décembre dernier a confirmé la présence des espèces envahissantes, notamment le <i>chromonela odorata</i> . Cette espèce fera l'objet de suivi en vue de suivre son évolution.

Indicateurs de gestion et de protection	Echéance	Actions menées
Un plan directeur intégré du bien est adopté et conçu comme un système fixant les principes ainsi que les	PDG/PAG pays : 2 ans ; Plan Directeur : 3 ans	Le premier draft du plan d'aménagement et de gestion de la réserve naturelle du mont Nimba (Côte d'Ivoire)

<p>orientations fondamentales de gestion du bien dans son ensemble et un plan détaillé de gestion pour chacune des parties ivoirienne et guinéenne du bien est adopté et doté de financements suffisants pour sa mise en œuvre Source de vérification : PDG/PAG et Plan Directeur</p>		<p>est disponible et est en attente de validation</p>
<p>Une zone tampon/périphérique est créée autour du bien et dédiée à un développement durable. Cette zone doit être (1) clairement délimitée, (2) reconnue dans les documents précisant les règles d'aménagement et d'utilisation du territoire compatibles avec la préservation de la VUE, et (3) bénéficier d'un programme pilote d'actions de développement qui (4) soit financé Source de vérification : PDG/PAG, Plan Directeur et Vérifications de terrain</p>	<p>1 à 3 ans</p>	<p>Le projet PAPFor à travers les résultats 1 « <i>Aménagement des territoires forestiers</i> » et 2 « <i>Gestion des aires protégées forestières</i> » permettra aux populations de formaliser et de mieux gérer les forêts communautaires mises en place autour de la réserve.</p> <p>Par ailleurs, la loi 2002 sur les PNR désigne la zone périphérique comme la zone géographique environnante des parcs et réserves constituée de l'entière superficie des terroirs, des sous-préfectures et, le cas échéant, des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'OIPR peut établir et formaliser des relations en vue de la réalisation des objectifs de la loi. A cet effet, il est prévue la signature de contrat de gestion du terroir avec les communautés riveraines de la réserve.</p>
<p>Le bien fait l'objet d'une surveillance régulière et efficace sur l'ensemble de son territoire : Source de vérification : couverture du bien par les patrouilles, régularité des patrouilles,</p>	<p>2 à 3 ans</p>	<p>Les patrouilles coordonnées par la Brigade Mobile Ouest, ont été réalisées régulièrement par les agents de cette brigade et les agents du Secteur Nimba dans la réserve. Ainsi, ce sont au total</p>

<p>diminution des indices d'activités illégales [chasse illégale, braconnage, empiètement agricole et élevage, pêche, et toute autre activité illégale] ; Ces indicateurs pourront être suivis par la mise en place d'un système commun tel que le système SMART ou autre)</p>		<p>40 missions de patrouilles qui ont été réalisées au cours de l'année 2019. Ces patrouilles ont impliquées 198 agents forestiers, appuyés par 43 auxiliaires villageois pour une présence effective de 269 jours dans la réserve et un effort de patrouille de 2 702 HJ.</p>
<p>Des suivis écologiques sont mis en œuvre pour l'ensemble des attributs clefs de la valeur universelle exceptionnelle du bien, sur la base de protocoles harmonisés entre les parties guinéenne et ivoirienne du bien, et montrent une tendance stable pour les populations des espèces clefs de la VUE du bien (le micropotamogale, le crapaud vivipare et le chimpanzé) pendant au moins trois ans Source de vérification : protocoles harmonisés de suivi écologique, Données SMARTS, Inventaires biologiques</p>	<p>3 à 5 ans</p>	<p>Le programme de suivi écologique validé par toutes les parties prenantes a démarré en décembre dernier et permettra de suivre les espèces clés, notamment le micropotamogale, le crapaud vivipare et le chimpanzé.</p>

c) Succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

i) Succès

Les succès réalisés à partir de 2013 pour la mise en œuvre des mesures correctives sont notamment :

- Le géoréférencement du bien à travers le nouveau décret d'actualisation des limites de la réserve ;
- L'obtention d'un financement sur cinq ans à travers le Programme Filières Agricoles Durable de Côte d'Ivoire (FADCI), financé par le 2^{ème} C2D dont la Réserve Intégrale du Mont Nimba est l'un des bénéficiaires pour assurer un minimum de fonction de gestion ;

- La mise en place de la brigade mobile ouest opérationnelle depuis mars 2016, par la mise à disposition d'une trentaine d'agents de lutte anti-braconnage ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des services en charge de la gestion de la réserve ;
- Le rétablissement du contact entre les gestionnaires des deux états partis ;
- Et le démarrage effectif du suivi écologique dans la réserve à partir de décembre 2019.

ii) Difficultés

Les difficultés sont de deux (2) ordres:

- Le manque de financement pour la prise en charge de la reprise des ateliers tripartites, vu que le programme Steward a pris fin ;
- L'insuffisance du financement actuel qui ne prend pas en compte les investissements et les activités de gestion transfrontalière.

d) Calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures correctives

Au regard des échanges avec la mission conjointe de suivi réactif, un calendrier de **5 à 7 ans** a été proposé pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures correctives.

1. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat

Aucun autre problème de conservation n'est à ce jour identifié par l'Etat de Côte d'Ivoire

2. Description des restaurations ou de nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée qui pourraient être entreprises

Néant

II. Etat de Conservation du Patrimoine Mondial en Guinée N° 018

1. Résumé analytique du rapport

L'Etat Partie de la République de Guinée est consciente de l'importance du bien et de la préservation de nos ressources forestières et fauniques, qui ont motivé le classement des Monts Nimba en patrimoine mondial. Dans ce cadre, le Programme National de Développement Economique et Social (PNDS) de la Guinée en cours, à pour quatrième pilier l'Environnement (Foresterie).

L'Etat Partie déploie des efforts pour une collaboration étroite avec tous les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre et le suivi de toutes les conventions et accords auxquels il est partie. Le budget moyen annuel salaire de gardes de 2.040.000.000 Francs Guinéens et le budget d'investissement 2019 est de 3.500.000.000 Francs Guinéens prévus sur le Budget National de développement (BND) restent inchangé pour l'année 2020. Aussi, Deux projets sont financés par les partenaires au développement pour la gestion des Monts Nimba :

- Le Projet Gef- Mano pour la Gestion de l'écosystème forestier et des Eaux internationales des Etats du Fleuve Mano dans les Réserves classées du Monts Nimba, Diécké et Ziana en Guinée,
- Le Projet PApfor financé par l'Union Européenne pour la gestion des Monts Nimba en Guinée, en Côte D'Ivoire et au Liberia.

Les autorités guinéennes et les gestionnaires du bien ont pris des mesures idoines, dans le cadre du respect de la conservation rationnelle, du Patrimoine Mondial. Ces dispositions sont entre autres :

- ❖ Mise en place d'un organe de Gestion du bien (Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou, CEGENS) ;
- ❖ L'obligation de la réalisation des études d'impact environnement et social de tous les grands Projet de la Zone ; dans ce cadre, nous avons eu une rencontre au siège de l'UNESCO à paris en août 2019, pour voir la suite de l'étude d'impact de la Smfg et d'autres rencontres sont projetées en 2020 afin de s'assurer de la bonne exécution des études d'impact des sociétés suivant les règles de l'art. Cette rencontre a permis à l'UICN et à la SMFG de lancer un dialogue, avec l'aval de l'Etat Parti Guinéen et du Centre du Patrimoine Mondial, pour établir un processus selon lequel l'UICN évalue l'étude d'impact environnemental du projet proposé de la SMFG en temps réel, et fournisse des commentaires au Centre et à l'Etat Parti.
- ❖ Suivi et évaluation périodique des activités des projets au Nimba par le Bureau Guinéens d'étude et d'évaluation Environnementale et le CEGENS du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts;
- ❖ La surveillance par l'engagement de 100 gardes Forestiers para militaires ;
- ❖ Restauration de certaines zones dégradées (37 ha de reboisement à Déré) ;

- ❖ Appui aux communautés dans la mise en œuvre de leurs plans de développement local (Agroforesterie, élevage de porcs, Construction d'écoles, poste de Santé) ;
- ❖ Sensibilisation des populations riveraines à la conservation (Ivoiriens, Guinéens et Libériens) ;
- ❖ Organisation des patrouilles nationales et mixtes de lutte anti braconnage (Guinée- Libéria ; Guinée- Côte d'ivoire) ;
- ❖ Retrait de la société minière sama ressource de la forêt de Déré ;
- ❖ L'actualisation des actes de classement de 1944 des Monts Nimba en 2010 tout en confirmant les anciennes limites et en étendant la Réserve de biosphère sur Déré et la colline de Bossou ;
- ❖ Suivi écologique de la flore et de la faune appuyé par la Smfg dans le cadre de l'Etude d'impact de cette société ;
- ❖ Installation en 2020 de deux pépinières et deux plantations écoles dans deux districts riverains GBa et Gbénérou pour la formation des communautés dans le cadre de la restauration des zones dégradées autour de la réserve et la production agro- forestières certifiées par le projet Gef Mano ;
- ❖ La Poursuite de la recherche scientifique dans le bien avec deux stations scientifiques ; (La Station scientifique de Ziélé ex IFAN et La station sur les Chimpanzés de Bossou)

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

L'Etat partie de la République de Guinée accueille favorablement les décisions du Comité du Patrimoine mondial concernant le Nimba, il s'est engagé sur la voie de résoudre tous les points inscrits dans le cadre de la bonne conservation du Bien. Ces points sont entre autres :

- Le retrait de la forêt de Déré dans la concession minière de Sama Ressource ; devenu aujourd'hui SRG tourner vers le Graphite hors du bien ;
- Engagement des gardes forestiers pour la surveillance du maintien de l'intégrité du Bien,
- La recherche et le suivi écologique, pour l'étude des espèces entre autres le micro potamogale de Lamotte, le carpeau vivipare, les chimpanzés, etc. qui ont motivées le classement du bien ;
- *La lutte contre le braconnage par l'organisation des patrouilles et des sensibilisations dans la réserve et dans les zones riveraines ;*
- *La restauration des zones dégradées ;*
- *L'instauration des études d'impact pour toutes les sociétés minières et autres évoluant près du bien, dans la zone tampon et zone d'influence de la réserve de biosphère des Monts Nimba ;*

a) **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial**

- *La forêt de Déré est exclue dans la concession de Sama Ressource depuis 2013 et cette société qui au départ était sur le Nickel présent à Déré s'est orienté sur le Graphite à plus de 50 km de cette forêt entre Lola, N'Zérékoré et Bossou. (Position de la nouvelle concession en Annexe)*
- *100 gardes forestiers sont engagés sur le Budget de l'Etat et formé dans le corps paramilitaire, pour la surveillance des Monts Nimba. 40 de ces gardes sont spécialement encadrés par un projet de l'Union Européenne pour la surveillance des Monts Nimba ;*
- *Le suivi écologique est partiellement fait en ce qui concerne les espèces.*
- *Les Chimpanzés, les crapeaux vivipare et le micro potamogale. Cette action va être poursuivie grâce à la Smfg et au Projet de L'Union Européenne. Ces espèces sont vues au Nimba dans le suivi. Mais il est difficile de donner leurs populations car le recensement ou dénombrement comme tel n'est pas fait. Avec la mise en œuvre du Projet Papfor couvrant les trois pays du Nimba et l'harmonisation des méthodes de suivi ambitionné par nos trois pays la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria, les espèces clefs seront mieux suivies ;*
- *Le suivi de certaines autres espèces tels que entre autres les termites, les papillons, les saute souris, par la smfg en collaboration avec le CEGENS depuis 2009 jusque maintenant dans le cadres de l'Etude d'impact de cette société minière,*
- *La Lutte contre le braconnage est réalisée avec le support financier de l'Union Européenne, la société des mines de fer de Guinée et l'Etat.*
Dans ce cadre, des braconniers et leurs armes de chasse sont saisis, traduits devant la loi, des pièges en câbles détruits et des campements de braconniers sont détruits. Le rapport de patrouille de fin d'année 2019 en ANNEXE ;
- *Des sensibilisations sur l'importance de la réserve et la conservation de celle-ci sont faites dans les villages riverains. Ces sensibilisations qui était en 2018 limitées entre la Guinée et les gestionnaires du Nimba oriental, au Libéria, après la maladie à virus Ebola sont élargies aux gestionnaires du Nimba Ouest de la Côte d'Ivoire avec lesquels nous avons des conventions de collaboration. Dans ce cadre, nous faisons des sensibilisations et patrouilles mixtes en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Libéria.*
- *La restauration de certaines zones dégradées est assurée par la Smfg et l'Etat avec l'appui des partenaires. 31 ha de plantation avec les espèces locales de framiré (*Terminalia ivoirensis*) ; le Niangon (*Heritiera utilis*), le fraké (*Terminalia superba*), a été réalisés dans Déré. Cette activité de restauration va continuer en 2020 grâce aux soutiens de l'Etat et de ses partenaires*

- *La lutte contre les feux de brousse est assurée par l'installation des pare feu chaque année appuyé par la Smfg . Ces pare feu sont ouvert sur 25 -30 mètres de larges par les communautés riveraines rémunérées dans les zones à risque*
- *L'établissement d'une collaboration franche entre la Côte D'Ivoire, la Guinée et le Liberia dans la gestion des Monts Nimba.*

b) Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ?

Le calendrier de 5 à 7 ans est tenable eu égard à l'engagement des Etats parties et des partenaires. Surtout la mise en œuvre du Papfor développer pour la gestion durable des Monts Nimba.

c) Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR)

L'Etat partie de la Guinée a réalisé beaucoup de progrès dans la vision de sortir le bien de la liste des biens en Périls. Certains de ces efforts sont cités plus haut et on peut ajouter :

- (Engagement de 100 gardes paramilitaires pour la surveillance,
- financement des patrouilles, équipement des agents,
- instauration des Etudes d'Impact obligatoire pour toutes les grandes sociétés et installation au Nimba ;
- le suivi écologique.(réalisé avec l'appui de la SMFG)
- Une équipe de spécialistes en chauves-souris de l'ONG Bat Conservation International (Etats Unis) pendant trois semaines en mars,
- Une équipe d'arachnologues (experts en araignées) du Musée Royal de l'Afrique Centrale (Belgique) pendant trois semaines en avril-mai,
- Une équipe de spécialistes en papillons venus de la Hongrie et d'Abidjan, qui a travaillé aux monts pendant deux semaines et demi en juin,
- Une équipe du Museum d'Histoire Naturelle de Berlin (Allemagne) venue pour étudier les amphibiens du Nimba pendant six semaines de juin à juillet,
- Une équipe de spécialistes en papillons venus d'Abidjan qui a travaillé pendant deux semaines en juillet et encore deux semaines de la fin-septembre à mi-octobre,
- Une équipe chapotée par le Missouri Botanical Gardens et composée de spécialistes de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique) et du Muséum National de l'Histoire Naturelle de Paris (France), qui a travaillé sur les orchidées et la botanique du Nimba en octobre.
- La proposition d'une démarche de planification participative des vocations et d'occupation futur des terres sur la base des analyses de l'évolution de l'utilisation de l'espace dans la zone tampon autour du Bien, et des aptitudes culturelles des terres. Ainsi, des plans de zonage villageois pourront être élaborés et appuyés par les partenaires comme la SMFG pour rendre la zone tampon du Bien efficace et opérationnelle sur le terrain.
- Actuellement dans la poursuite de ces efforts, l'Etat et ses partenaires ont orienté deux projets, Le programme de l'Union Européenne dont un est opérationnel sur le terrain depuis 2019, le Gef-Mano, pour la gestion du Paysage et les Bassins versants dont la Cavally dans

le Patrimoine Mondial au Nimba et le second Papfor couvrant la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Liberia sera lancé en février 2020 selon l'UNOPS ;

- le déguerpissement des occupants de Déré, Nimba en 2019 ;
- la restauration de 37 ha de zones dégradées à Déré, 2018-2019 ;
- la création de pépinières et plantation écoles pour la formation des riverains dans le cadre de l'installation des plantations agroforestières dans les zones dégradées pour une production à grand rendement certifiés ;
- la relance de l'élaboration du plan d'aménagement et de Gestion des Monts Nimba en 2020 ;
- la construction des logements des agents à la base vie du CEGENS à Gbakoré dès les premiers huit mois de 2020 prévu dans le Papfor, sont des illustrations de la volonté de nos Etats partis d'assurer une bonne conservation du bien.

Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Néant

3. **Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité**

Le Bien en Guinée à une position stratégique, d'accès difficile avec un point culminant de 1752 mètres. Il n'ya pas d'activités pouvant altérer sa valeur universelle. Tous les paysages et espèces biologiques qui ont contribuées à son classement existent encore dans le bien les forêts dans les vallées, les cours d'eau, Les chimpanzés, le crapeau vivipare, le micro potamogale de lamotte, les buffles, existent toujours.

4. **Accès public au rapport sur l'état de conservation**

Le Rapport de l'état de conservation des monts Nimba Guinée peut être téléchargé et publié.



Photo 1 : Chimpanzé dans la colline de Bossou au Monts Nimba Décembre 2019
(Photo Col. Cécé Papa CONDE)



Photo 2 : Petit du Micro potamogale de Lamotte trouvé près de la rivière N'Zié au Nimba 2019 (Photo Smfg)



Photo 3 : Remise de Diplôme à L'A/C Moriba Kpoghomou après la formation du suivi Ecologique de l'école de faune de Garoua –Cameroun Photo C/C Traoré



Photo 4 : Sensibilisation des communautés pour la formation dans la pépinière et plantation Ecole à Gba au Nimba



Photo 5 : Information des communautés sur la proposition d'utilisation des terres au Nimba fait par le consultant Aboubacar CAMARA de la SMFG-CEGENS (Photo Col. C.Papa CONDE)

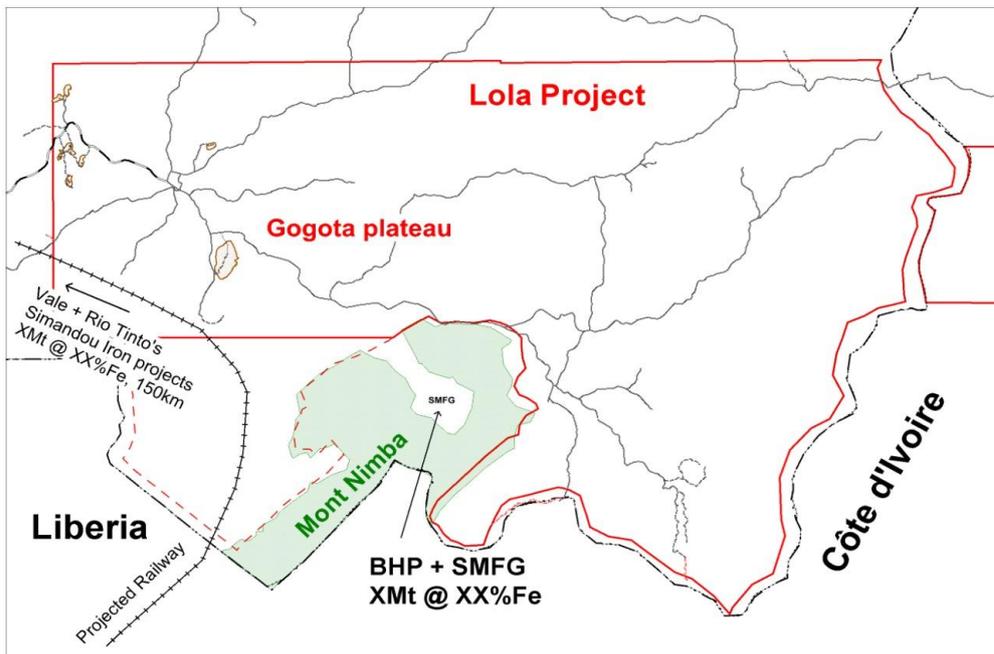


Figure 1 : Actuel concession de Sama Ressource Lola Projet

Fait à Abidjan et à Conakry, le 30 janvier 2020

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS**

**CENTRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
DES MONTS NIMBA SIMANDOU (CEGENS)**

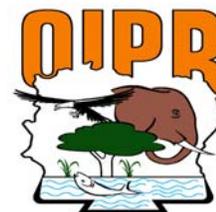


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES



RAPPORT
ETAT DE CONSERVATION DES MONTS NIMBA
CÔTE D'IVOIRE - GUINEE

Janvier 2021

Introduction

Le Massif des Monts Nimba est un site transfrontalier entre trois pays (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria). Le statut accordé à ce massif forestier diffère dans chacun de ces trois pays.

En effet, la partie des Monts Nimba en Côte d'Ivoire est classée Réserve naturelle intégrale et site du Patrimoine mondial. En Guinée, la partie guinéenne est classée Réserve de biosphère et Patrimoine Mondial tandis que la partie au Libéria n'a pas de statut particulier.

En tant que site naturel du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Réserve naturelle des Monts Nimba (Côte d'Ivoire – Guinée) est classé Patrimoine en péril depuis 1992 par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO du fait principalement de l'existence de sites miniers à l'intérieur du bien.

Les Etats-Parties de Côte d'Ivoire et de la Guinée souhaitent retirer ce bien sur cette liste en péril. Dans ce cadre, les deux pays mènent des actions conjointes pour la gestion du Bien à travers des rencontres dites trinationales. Ces deux pays sont donc ainsi liés depuis les temps, par la collaboration dans la conduite des activités d'intérêts communs.

Les structures (Office Ivoirien des Parcs et Réserves - OIPR et Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou - CEGENS) en charge de ce bien dans les deux pays ont convenu de collaborer franchement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions et accords relatifs à la sauvegarde de ce bien du Patrimoine Mondial. Elles ont décidé de mettre en application efficacement les recommandations du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce cadre, les deux pays se sont engagés à travailler ensemble d'une part, pour le maintien de l'intégrité du bien et la contribution au développement des communautés locales riveraines dans le but de leur participation à cette conservation et d'une part pour assurer le retrait du bien de la liste en péril.

Le présent rapport de l'Etat de conservation de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, Patrimoine Mondial de l'UNESCO comporte deux parties dont la première est consacrée, d'une part à l'Etat de Conservation du Patrimoine Mondial en République de Côte d'Ivoire et d'autre part, aux particularités de l'Etat de Conservation du Patrimoine du Bien en République de Guinée.

I. **Etat de conservation de la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Côte d'Ivoire : N 155 bis)**

1.1 Résumé analytique

Les efforts entrepris par la Côte d'Ivoire depuis 2013 en vue de répondre aux recommandations de la décision **37 COM 7A.3**, se sont poursuivis jusqu'à ce jour.

Ainsi, en ce qui concerne la surveillance du bien, les missions de patrouilles de surveillance continuent d'être mises en œuvre grâce au programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) financé par l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Dans ce cadre, l'OIPR bénéficie d'un financement de 250 millions de FCFA sur cinq (5) ans (2017-2021) dont un budget de **69 630 000 FCFA** pour 2020 et un projet de budget de **38 000 000 FCFA** pour l'année 2021, afin d'assurer la mise en œuvre des différentes fonctions de gestion et d'aménagement de la Réserve naturelle Intégrale du Mont Nimba.

L'analyse des données de patrouille de surveillance à travers l'outil smart depuis 2017, permet d'avoir des informations sur les activités anthropiques et sur certaines espèces cibles de conservation. En plus de la mise en œuvre de cet outil Smart, l'OIPR a démarré en fin d'année 2019 le programme de suivi écologique à la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, à la suite d'un atelier de validation du protocole de suivi écologique auquel ont participé la partie guinéenne et des enseignants chercheurs, membre du groupe de travail sur le suivi écologique en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les activités de gestion transfrontalières, les gestionnaires des deux états partis ont effectué en 2019 et 2020 diverses activités conjointes, notamment des patrouilles de surveillance et des séances de sensibilisation des populations riveraines, en attendant d'avoir des financements pour la reprise des rencontres formelles tripartites.

4.1 Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

a) Mesures correctives prises par l'Etat partie (Côte d'Ivoire) en réponse à la décision du Comité du patrimoine mondial

- i) *Soumettre une carte actualisée à haute résolution des limites du bien au Comité du patrimoine mondial*

Le projet de production de cartes à haute résolution sur l'ensemble de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba (Côte d'Ivoire – Guinée) financé par le Fonds du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a effectivement démarré en mi 2020. Son objectif global est de contribuer à l'amélioration du système de protection de la réserve. Il vise à produire pour le bien, une base de données cartographique (géodatabase) intégrant les couches d'information spatialisées en rapport avec l'occupation et l'utilisation des sols. Ce projet a connu un retard de démarrage en raison de la maladie à CORONA virus.

A ce jour les activités réalisées concernent l'acquisition des équipements prévus (ordinateurs, logiciel, images satellitaires à haute résolution), le prétraitement des images satellitaires, la formation des agents, l'organisation de la première partie de la mission de vérité terrain et l'intégration des données dans la géodatabase. Il reste à réaliser par l'expert national la 2^{ème} mission de vérité terrain dans la partie guinéenne de la réserve, les cartes à haute résolution, l'organisation de l'atelier de restitution et l'élaboration du rapport final.

ii) Renforcer les capacités de gestion du CEGENS et de l'OIPR

En plus des mesures prises par les Etats partis pour le renforcement des capacités des structures en charge du mont Nimba, le Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers du Mont Nimba (PAPFor) renforcera les capacités humaines, logistiques et financières de l'OIPR et du CEGENS. Ce projet veillera en outre à ce que les communautés soient plus impliquées et responsabilisées, que les décisions soient plus transparentes et inclusives, et que les gestionnaires et les communautés en charge des forêts soient mieux soutenus par les responsables politiques.

iii) Mettre en œuvre une zone tampon ou une mesure équivalente

La zone tampon n'ayant pas été clairement définie par la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, il est quasiment impossible de matérialiser une telle zone dans le domaine rural. Toutefois, cette loi a défini une zone périphérique dans laquelle ne sont autorisées que des activités compatibles avec le développement durable. Ainsi, dans ce cadre, des alternatives ayant abouti à la création de forêts communautaires pendant le projet steward, ont vu le jour. Il s'agit des forêts communautaires de Gbapleu, Yéalé, Bouan-houyé et de Danipleu qui feront l'objet d'un suivi particulier par l'OIPR.

iv) Mettre en place un système de suivi écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR

Deux activités concourant à la mise en œuvre d'un système écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR ont été réalisées au cours l'année 2019. La première activité a été à l'initiative de la Société des Mines et de Fer de la Guinée du 25 au 26 avril 2019. Elle avait pour objectif de parvenir à une harmonisation des approches pour le suivi écologique des monts Nimba. Cette rencontre a abouti à une ébauche de stratégie et plan pour un suivi écologique transfrontalier coordonné qui intègre les apports des autorités de gestion ainsi que la société minière qui entreprend d'importantes activités de recherches et de suivi écologiques aux monts Nimba. La seconde a été initié par l'OIPR qui a invité le CEGENS à prendre part au cours d'un atelier le 22 août 2019 aux discussions pour la mise en place de la stratégie de suivi écologique dans la Réserve naturelle intégrale du Mont nimba côté Côte d'Ivoire. Cette stratégie ainsi validée a été mis en œuvre sur le terrain en décembre 2019 et en 2020 par l'OIPR. Les premiers résultats du suivi écologiques sont disponibles. Il permet de suivre certaines espèces clés, notamment le chimpanzé.

- v) *Finaliser et mettre en œuvre des plans de gestion des parties du bien situées dans l'un et l'autre pays*

Le premier draft du plan d'aménagement et de gestion de la réserve du mont Nimba est déjà disponible pour la partie ivoirienne. Il reste à être validé par l'ensemble des acteurs. Par contre un Plan de gestion pour l'ensemble du bien n'a pas encore connu de début d'élaboration vu que cela nécessite un certain nombre de rencontres voire d'ateliers pour l'élaboration d'un document conjoint.

- vi) *Mettre en place un système de financement pérenne d'actions de conservation du bien*

Le projet PAPFor devrait étudier les possibilités de mise en place d'un système de financement pérenne pour les actions de conservation du mont Nimba dans son ensemble. En attendant, l'Etat partie de Côte d'Ivoire, dans le cadre du 3^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est entrain de mener les démarches pour la mise en place d'un guichet au niveau de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) en vue du financement pérenne des aires protégées de l'ensemble du réseau à l'instar des guichets existants. Il faut noter qu'à ce jour, 3 guichets sont déjà opérationnels pour le financement durable des parcs nationaux de Tai, Comoé et Azagny/mont Sangbé.

- vii) *Demande aux Etats parties d'élaborer une suite au projet Nimba portant sur l'intégralité du bien*

Une requête de financement de 2,4 millions d'euros a été soumise à l'Union Européenne et approuvée pour un Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers du Mont Nimba (PAPFor) sur une durée de 36 mois. Ce projet a pour objectif global « Accroître la résilience aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest » et pour objectif spécifique « Protéger de manière efficace, efficiente et légale la biodiversité et les écosystèmes du paysage des Monts Nimba dans les trois pays concernés (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia). » Les dispositions sont en cours avec le Partenaire de mise en œuvre « United Nations Office for Project Services (UNOPS) » pour le démarrage effectif de ce projet en 2021.

- viii) *Finaliser en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN la proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril*

Les deux états partis ont accueilli du 09 au 20 janvier 2019 une mission conjointe de suivi réactif conduite par M. Dodé Houéhounha, représentant le Centre du patrimoine mondial et M. Thierry Lefebvre, représentant l'UICN. Cette mission a permis de définir les indicateurs pour une proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

En janvier 2021, un projet d'appui à la réserve a été initié dans les 2 Etats partis. Ce projet vise à accompagner les autorités de tutelle des aires protégées (OIPR et CEGENS) dans le processus d'autonomisation des communautés riveraines du bien ainsi que pour la finalisation de l'État de

conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Cette mission de lancement a été conduite par la Directrice Pays (Côte d'Ivoire) de l'UNESCO. Au cours de cette mission, les experts M. Youssouph Diedhiou de l'UICN et M. Dodé Houéhounha de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial ont accompagné techniquement les équipes de gestion du bien dans la finalisation de la proposition de l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) développée lors de la mission de 2019.

En attendant le rapport final de la mission, nous mettons en annexe le draft du tableau des indicateurs pour le DSO CR.

b) Progrès effectué vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Pour le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril, d'importants efforts ont été réalisés depuis quelques années, notamment en matière de renforcement des capacités opérationnelles des services en charge de la gestion de la réserve, de surveillance de la réserve, du suivi écologique et de l'appui aux populations riveraines.

La dernière mission d'appui a permis d'établir une feuille de route qui permettra de mesurer les progrès réalisés sur 1 an. Cette feuille de route présentée ci-dessous nous permettra d'avoir une meilleure visibilité dans les progrès accomplis au prochain rapport sur l'état de conservation de la réserve.

ACTIONS A MENER	RESPONSABLE	PERIODE	SOURCE DE FINANCEMENT	Source de vérification
<p>1- S'assurer que les études d'impact environnemental et social (EIES) actuelles (y compris celles des sociétés Zali Mining et SAMA Resources) et futures des projets miniers situés dans l'enclave minière et en périphérie immédiate du bien, soient réalisées conformément aux standards internationaux les plus élevés, soumises à une évaluation indépendante et experte, et en étroite consultation avec toutes les parties prenantes clés</p>	CEGEN'S	janvier 2021-janvier 2022	Promoteurs des projets miniers	Rapport d'études d'impact validé
<p>2-S'assurer également que ces EIES qualifient et quantifient les effets potentiels de ces projets sur le bien, à chaque phase de leur cycle, y compris de construction et d'exploitation, en tenant compte de leurs impacts synergiques et collatéraux liés aussi à la transformation sur place du minerai et à son transport, ainsi qu'aux changements socio-économiques à en attendre,</p>	CEGEN'S	janvier 2021-janvier 2022	Promoteurs des projets miniers	Rapport d'études d'impact validé

3- Soumettre ces EIES au Comité du patrimoine mondial avant toute décision d'approbation de leurs conclusions et recommandations	CEGEN'S	janvier 2021-janvier 2022	Promoteurs des projets miniers	Rapport d'études d'impact validé
4-Garantir qu'aucun permis d'exploration ou exploitation minières n'empiète sur le bien et qu'aucun nouveau permis d'exploration ou d'exploitation minières situé autour du bien ne soit accordé sans réaliser une Étude d'impact environnemental stratégique et la soumettre pour avis préalable au Centre du patrimoine mondial et pour examen par l'UICN afin d'évaluer les impacts, y compris synergiques de ces projets,	CEGEN'S/OIPR	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S/OIPR	Cartes actualisées des permis miniers
5- Corriger et matérialiser les limites du bien sur le terrain aux lieux stratégiques et à risque et soumettre une carte actualisée à haute résolution des limites du bien au Comité du patrimoine mondial	CEGEN'S/OIPR	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S/OIPR UNESCO Fonds du patrimoine mondial africain(FPMA) AFD Secteur privé	Carte à haute résolution
6- En Guinée, s'assurer que les parties de la plantation d'hévéa qui empiètent sur le bien sont restituées au bien et réhabilitées	CEGEN'S	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S UNESCO Secteur privé	Carte et rapport de mission

<p>7- Renforcer la capacité de gestion du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGEN'S) et de l'OIPR (Office ivoirien des parcs et réserves) en 1) les dotant d'un budget de fonctionnement durable pour la gestion du site, et 2) accroissant les capacités des agents de surveillance, leurs présences sur le terrain et les moyens techniques, notamment en matériel roulant et techniques et le contrôle de leur bonne performance</p>	CEGEN'S/OIPR	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA Secteur privé	Budget de fonctionnement durable et d'investissement
<p>8-Mettre en œuvre une zone tampon (ou une mesure équivalente) fonctionnelle autour du bien, en collaboration avec les communautés locales, qui permette une conservation effective de la VUE du bien, en recourant par exemple à la mise en place de forêts communautaires,</p>	CEGEN'S/OIPR	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA Secteur privé	Contrats de gestion des terroirs
<p>9-Mettre en place un système de suivi écologique harmonisé entre le CEGENS et l'OIPR, dans les deux parties du bien, permettant de mieux connaître l'état et les tendances d'évolution de la VUE du bien dans son ensemble</p>	CEGEN'S/OIPR	janvier 2021-janvier 2022	CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA Secteur privé	Rapport de suivi écologique harmonisé

<p>10-Identifier avec l'UICN et le Centre du patrimoine mondial une liste d'habitats critiques et d'espèces remarquables et/ou emblématiques qui feront l'objet de suivis plus spécifiques,</p>	<p>CEGEN'S/OIPR</p>	<p>janvier 2021-janvier 2022</p>	<p>CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA UICN Secteur privé Institution de recherches et Universités</p>	<p>Rapport d'études sur les habitats critiques</p>
<p>11-Finaliser et mettre en œuvre des plans de gestion des parties du bien situées dans l'un et l'autre pays, harmonisés avec celui de la Réserve naturelle du Nimba oriental au Libéria, et élaborer un plan directeur établissant une vision commune de la gestion du bien dans son ensemble. Ce cadre d'actions servira aux bailleurs, publics et privés, pour la conservation du bien et un développement socio-économique durable de sa périphérie,</p>	<p>CEGEN'S/OIPR</p>	<p>janvier 2021-janvier 2022</p>	<p>CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA Secteur privé</p>	<p>Plan de gestion</p>
<p>12-Mettre en place un système de financement pérenne d'actions de conservation du bien et de développement socio-économique durable de sa périphérie, alimenté entre autres par les contributions du secteur privé, le cas échéant;</p>	<p>CEGEN'S/OIPR</p>	<p>janvier 2021-janvier 2022</p>	<p>CEGEN'S/OIPR UNESCO FPMA Secteur privé</p>	<p>Document de stratégie de financement</p>

c) Succès ou difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives

i) Succès

Les succès réalisés à partir de 2013 pour la mise en œuvre des mesures correctives sont notamment :

- Le géoréférencement du bien à travers le nouveau décret d'actualisation des limites de la réserve ;
- L'obtention d'un financement sur cinq ans à travers le Programme Filières Agricoles Durable de Côte d'Ivoire (FADCI), financé par le 2^{ème} C2D dont la Réserve Intégrale du Mont Nimba est l'un des bénéficiaires pour assurer un minimum de fonction de gestion de 2017 à 2021 ;
- La mise en place de la Brigade Mobile Ouest opérationnelle depuis mars 2016, par la mise à disposition d'une trentaine d'agents de lutte anti-braconnage ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des services en charge de la gestion de la réserve ;
- Le rétablissement du contact entre les gestionnaires des deux états partis ;
- Et le démarrage effectif du suivi écologique dans la réserve à partir de décembre 2019.

ii) Difficultés

Les difficultés sont de deux (2) ordres:

- Le manque de financement pour la prise en charge de la reprise des ateliers tripartites, vu que le programme Steward a pris fin ;
- L'insuffisance du financement actuel qui ne prend pas en compte les investissements et les activités de gestion transfrontalière.

d) Calendrier proposé pour la mise en œuvre des mesures correctives

Au regard des échanges avec la mission conjointe de suivi réactif de 2019 et de la mission d'appui de janvier 2021, un calendrier de **3 à 5 ans** a été proposé pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures correctives.

1. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat

Aucun autre problème de conservation n'est à ce jour identifié par l'Etat de Côte d'Ivoire

2. Description des restaurations ou de nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée qui pourraient être entreprises

Néant

II. Etat de Conservation du Patrimoine Mondial en Guinée N° 018

1. Résumé analytique du rapport

L'Etat Partie de la République de Guinée est toujours consciente de l'importance du bien et de la préservation de nos ressources forestières et fauniques, qui ont motivé le classement des Monts Nimba en patrimoine mondial. Dans ce cadre, le Programme National de Développement Economique et Social (PNDS) de la Guinée en cours, à pour quatrième pilier l'Environnement (Foresterie).

L'Etat Partie déploie des efforts pour une collaboration étroite avec tous les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre et le suivi de toutes les conventions et accords auxquels il est partie. Le budget moyen annuel salaire de gardes de 2.040.000.000 Francs Guinéens et le budget d'investissement 2019 est de 3.500.000.000 Francs Guinéens prévus sur le Budget National de développement (BND) restent inchangé pour l'année 2021.

- Le projet PAPFOR financé par les partenaires au développement de l'union Européenne pour la gestion des Monts Nimba en 2020, suite au corona virus démarrera en janvier 2021.
- Le Projet Gef- Mano pour la Gestion de l'écosystème forestier et des Eaux internationales des Etats du Fleuve Mano dans les Réserves classées du Monts Nimba, Diécké et Ziama en Guinée, a pris fin et une négociation de prolongation est en cours pour une continuation qui est en très bonne voie.

Les autorités guinéennes et les gestionnaires du bien ont pris des mesures idoines, dans le cadre du respect de la conservation rationnelle, du Patrimoine Mondial. Ces dispositions sont entre autres :

En plus des anciennes dispositions avec étoile en dessous, les deux organes de gestion OIPR et CEGENS en collaboration avec l'UICN/UNESCO sont en train de prendre des mesures pour le retrait du bien sur la liste des biens en périls. Défini dans le rapport de la RCI.

- ❖ Mise en place d'un organe de Gestion du bien (Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou, CEGENS) ;
- ❖ L'obligation de la réalisation des études d'impact environnement et social de tous les grands Projet de la Zone ; dans ce cadre, nous avons eu une rencontre au siège de l'UNESCO à paris en août 2019, pour voir la suite de l'étude d'impact de la Smfg et d'autres rencontres sont projetées en 2020 afin de s'assurer de la bonne exécution des études d'impact des sociétés suivant les règles de l'art. Cette rencontre a permis à l'UICN et à la SMFG de lancer un dialogue, avec l'aval de l'Etat Parti Guinéen et du Centre du Patrimoine Mondial, pour établir un processus selon lequel l'UICN évalue l'étude d'impact environnemental du projet proposé de la SMFG en temps réel, et fournisse des commentaires au Centre et à l'Etat Parti.
- ❖ Suivi et évaluation périodique des activités des projets au Nimba par le Bureau Guinéens d'étude et d'évaluation Environnementale et le CEGENS du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts;
- ❖ La surveillance par l'engagement de 100 gardes Forestiers para militaires ;
- ❖ Restauration de certaines zones dégradées (37 ha de reboisement à Déré) ;

- ❖ Appui aux communautés dans la mise en œuvre de leurs plans de développement local (Agroforesterie, élevage de porcs, Construction d'écoles, poste de Santé) ;
- ❖ Sensibilisation des populations riveraines à la conservation (Ivoiriens, Guinéens et Libériens) ;
- ❖ Organisation des patrouilles nationales et mixtes de lutte anti braconnage (Guinée- Libéria ; Guinée- Côte d'Ivoire) ;
- ❖ Retrait de la société minière sama ressource de la forêt de Déré ;
- ❖ L'actualisation des actes de classement de 1944 des Monts Nimba en 2010 tout en confirmant les anciennes limites et en étendant la Réserve de biosphère sur Déré et la colline de Bossou ;
- ❖ Suivi écologique de la flore et de la faune appuyé par la Smfg dans le cadre de l'Etude d'impact de cette société ;
- ❖ Installation en 2020 de deux pépinières et deux plantations écoles dans deux districts riverains GBa et Gbénérou pour la formation des communautés dans le cadre de la restauration des zones dégradées autour de la réserve et la production agro- forestières certifiées par le projet Gef Mano ;
- ❖ La Poursuite de la recherche scientifique dans le bien avec deux stations scientifiques ;
(La Station scientifique de Ziélé ex IFAN et La station sur les Chimpanzés de Bossou)

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

L'Etat partie de la République de Guinée accueille toujours favorablement les décisions du Comité du Patrimoine mondial concernant le Nimba, il s'est engagé sur la voie de résoudre tous les points inscrits dans le cadre de la bonne conservation du Bien. Ces points sont entre autres :

- Le retrait de la forêt de Déré dans la concession minière de Sama Ressource ; devenu aujourd'hui SRG tourner vers le Graphite hors du bien ;
- Engagement des gardes forestiers pour la surveillance du maintien de l'intégrité du Bien,
- La recherche et le suivi écologique, pour l'étude des espèces entre autres le micro potamogale de Lamotte, le carpeau vivipare, les chimpanzés, etc. qui ont motivées le classement du bien ;
- *La lutte contre le braconnage par l'organisation des patrouilles et des sensibilisations dans la réserve et dans les zones riveraines ;*
- *La restauration des zones dégradées ;*
- *L'instauration des études d'impact pour toutes les sociétés minières et autres évoluant près du bien, dans la zone tampon et zone d'influence de la réserve de biosphère des Monts Nimba ;*

a) **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial**

- *La forêt de Déré est exclue dans la concession de Sama Ressource depuis 2013 et cette société qui au départ était sur le Nickel présent à Déré s'est orienté sur le Graphite à plus de 50 km de cette forêt entre Lola, N'Zérékoré et Bossou (Position de la nouvelle concession en Annexe)*
- *100 gardes forestiers sont engagés sur le Budget de l'Etat et formé dans le corps paramilitaire, pour la surveillance des Monts Nimba. 40 de ces gardes sont spécialement encadrés par un projet de l'Union Européenne pour la surveillance des Monts Nimba ;*
- *Le suivi écologique est partiellement fait en ce qui concerne les espèces.*
- *Les Chimpanzés, les crapeaux vivipare et le micro potamogale. Cette action a été poursuivie grâce à la Smfg et la commission Allemande de l'UNESCO . Ces espèces sont vues au Nimba dans le suivi. Mais il est difficile de donner leurs populations car le recensement ou dénombrement comme tel n'est pas fait. Avec la mise en œuvre du Projet Papfor couvrant les trois pays du Nimba et l'harmonisation des méthodes de suivi ambitionné par nos trois pays la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria, les espèces clefs seront mieux suivies ;*
- *Le suivi de certaines autres espèces tels que entre autres les termites, les papillons, les saute souris, par la smfg en collaboration avec le CEGENS depuis 2009 jusque maintenant dans le cadres de l'Etude d'impact de cette société minière,*
- *La Lutte contre le braconnage est réalisée avec le support financier de l'Union Européenne, la société des mines de fer de Guinée, la commission allemande de l'UNESCO et l'Etat.*
Dans ce cadre, des braconniers et leurs armes de chasse sont saisis, traduits devant la loi, des pièges en câbles détruits et des campements de braconniers sont détruits. Le rapport de patrouille de fin d'année 2020 en ANNEXE ;
- *Des sensibilisations sur l'importance de la réserve et la conservation de celle-ci sont faites dans les villages riverains. Ces sensibilisations qui était en 2018 limitées entre la Guinée et les gestionnaires du Nimba oriental, au Libéria, après la maladie à virus Ebola sont élargies aux gestionnaires du Nimba Ouest de la Côte d'Ivoire avec lesquels nous avons des conventions de collaboration. Dans ce cadre, nous faisons des sensibilisations et patrouilles mixtes en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Libéria.*
- *La restauration de certaines zones dégradées est assurée par la Smfg et l'Etat avec l'appui des partenaires. 58 ha de plantation avec les espèces locales de framiré (Terminalia ivoirensis) ; le Niangon (Heritera utilis), le fraké (Terminalia superba), a été réalisés dans Déré et Nimba . Cette activité de restauration va continuer en 2021 grâce aux soutiens de l'Etat et de ses partenaires*

- *La continuation de la lutte contre les feux de brousse est assurée par l'installation des pare feu chaque année appuyé par la Smfg plus la commission Allemande de l'UNESCO cette année 2020. Ces pare feu ont été ouvert sur 10 km avec 25 -30 mètres de larges par les communautés riveraines rémunérées dans les zones à risque au corridor de bossou, Kéoulenta, Gbakoré et Ziguépo.*
- *L'établissement d'une collaboration franche entre la Côte D'Ivoire, la Guinée et le Liberia dans la gestion des Monts Nimba. Des réunions et patrouilles mixtes sont organisées dans les différents pays.*
- *Un appui de la commission allemande de l'UNESCO de septembre 2020 à Décembre 2020 , à travers SOSAFRICANHERITAGE a soutenu l'organisation de 6 patrouilles durant trois mois Octobre –Décembre, la lutte contre les feux de brousse, la sensibilisation à travers l'organisation de trois réunions d'EIC, le renforcement de capacité des agents en suivi faune et transfert des données de patrouille et le suivi des grands singes.*

b) Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ?

Le calendrier de 5 à 7 ans est tenable eu égard à l'engagement des Etats parties et des partenaires. Surtout la mise en œuvre du Papfor développer pour la gestion durable des Monts Nimba.

c) Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR)

L'Etat partie de la Guinée a réalisé beaucoup de progrès dans la vision de sortir le bien de la liste des biens en Périls. Certains de ces efforts sont cités plus haut et on peut ajouter :

- Engagement de 100 gardes paramilitaires pour la surveillance,
- Financement des patrouilles, équipement des agents,
- Instauration des Etudes d'Impact obligatoire pour toutes les grandes sociétés et installation au Nimba ;
- Suivi écologique (réalisé avec l'appui de la SMFG et la commission Allemande de l'UNESCO),
- La proposition d'une démarche de planification participative des vocations et d'occupation futur des terres sur la base des analyses de l'évolution de l'utilisation de l'espace dans la zone tampon autour du Bien, et des aptitudes culturelles des terres. Ainsi, des plans de zonage villageois pourront être élaborés et appuyés par les partenaires comme la SMFG pour rendre la zone tampon du Bien efficace et opérationnelle sur le terrain.
- Actuellement dans la poursuite de ces efforts, l'Etat et ses partenaires sont toujours engagés et ont maintenu les deux projets, Le programme de l'Union Européenne dont un est opérationnel sur le terrain depuis 2019, le Gef-Mano, pour la gestion du Paysage et les Bassins versants dont la Cavally dans le Patrimoine Mondial au Nimba, bien que finis, les négociations sont en cours pour une reconduction pour deux autres années. Cette négociation est en très bonne voie. Le second Projet PAPFOR, couvrant la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Liberia qui devait être lancé en février 2020; mais par la pandémie de corona virus doit démarrer en janvier 2021.

- le déguerpissement des occupants de Déré, Nimba en 2019 et la poursuite permanente de la surveillance dans cette zone pour empêcher le retour éventuel de nouveaux occupants,
- la restauration de 58 ha de zones dégradées dont 20 à Déré et 38 au Nimba en 2020
- la continuation des travaux de pépinières et plantations écoles pour la formation des riverains dans le cadre de l'installation des plantations agroforestières dans les zones dégradées pour une production à grands rendements certifiés ;
- la relance de l'élaboration du plan d'aménagement et de Gestion des Monts Nimba en 2021 suite au corona virus qui n'avait pas permis la mise en œuvre du projet ;
- la construction des logements des agents à la base vie du CEGENS à Gbakoré dès les premiers 6 mois de 2021 prévu dans le PAPFOR, dont les activités ont été compromises par la pandémie du corona virus en 2020
- La rénovation et construction de 5 nouveaux postes de surveillance par un projet de USAID en 2021 autour de la réserve dans les villages riverains,
- Les dispositions prises par les deux états partis RCI et RG pour la mise en œuvre des activités afin de sortir le site de la liste des sites en péril, sont des illustrations de la volonté de nos Etats partis d'assurer une bonne conservation du bien.

Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Néant

3. **Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité**

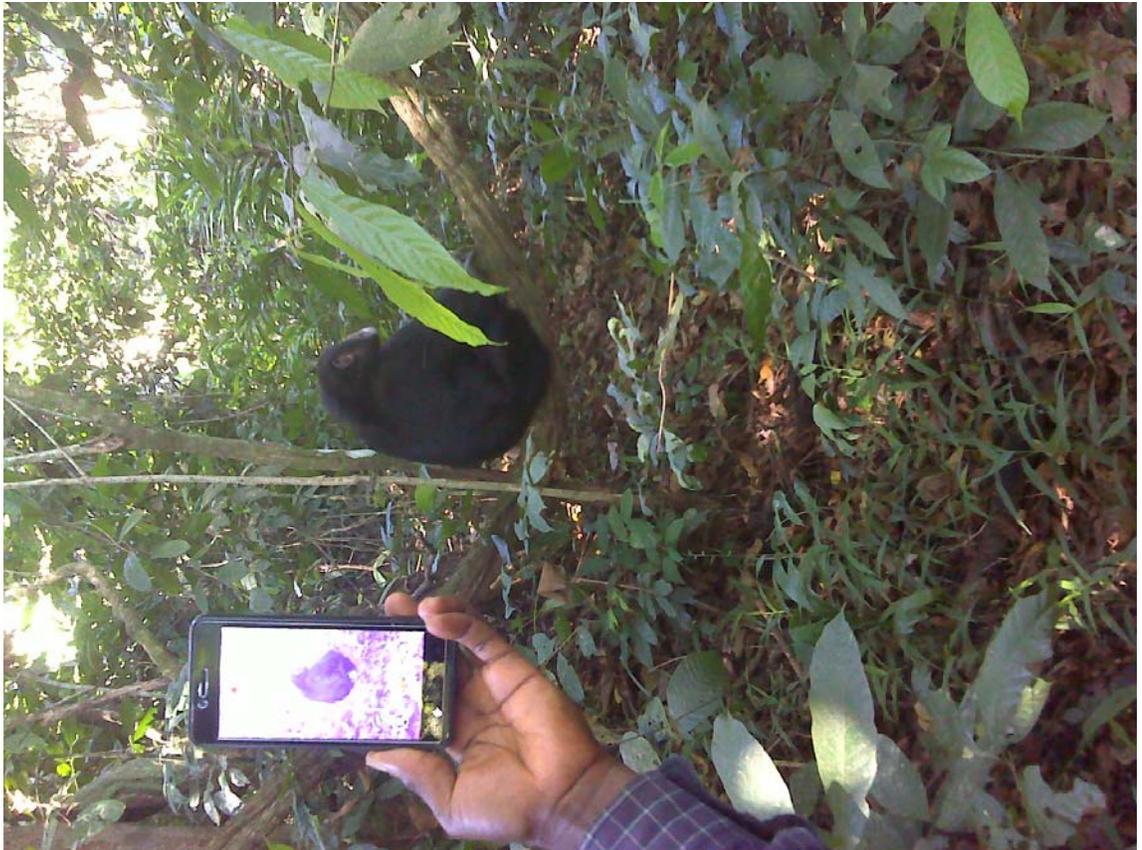
Le Bien en Guinée à une position stratégique, d'accès difficile avec un point culminant de 1752 mètres. Il n'ya pas d'activités pouvant altérer sa valeur universelle. Tous les paysages et espèces biologiques qui ont contribué à son classement existent encore dans le bien les forêts dans les vallées, les cours d'eau, Les chimpanzés, le crapeau vivipare, le micro potamogale de lamotte, les buffles, existent toujours.

4. **Accès public au rapport sur l'état de conservation**

Le Rapport de l'état de conservation des monts Nimba Guinée peut être téléchargé et publié.



Bâche du Projet de soutien du CEGENS par la commission allemande de l'UNESCO 2020



Chimpanzé observé en novembre 2020 au Nimba

Photo : Maoro Zoumanigui

Ouverture Pare feu au tour du corridor au mont Nimba Novembre 2020



Repas communautaire pendant la réunion de sensibilisation Bossou octobre 2020



Photo : Moriba kpoghomou

Rassemblement du personnel pour la patrouille SOS AFRICANHERITAGE octobre 2020



Photo : Mamadi Traoré



Piège détruit Patrouille Octobre 2020

Photo : Gué IROMOU

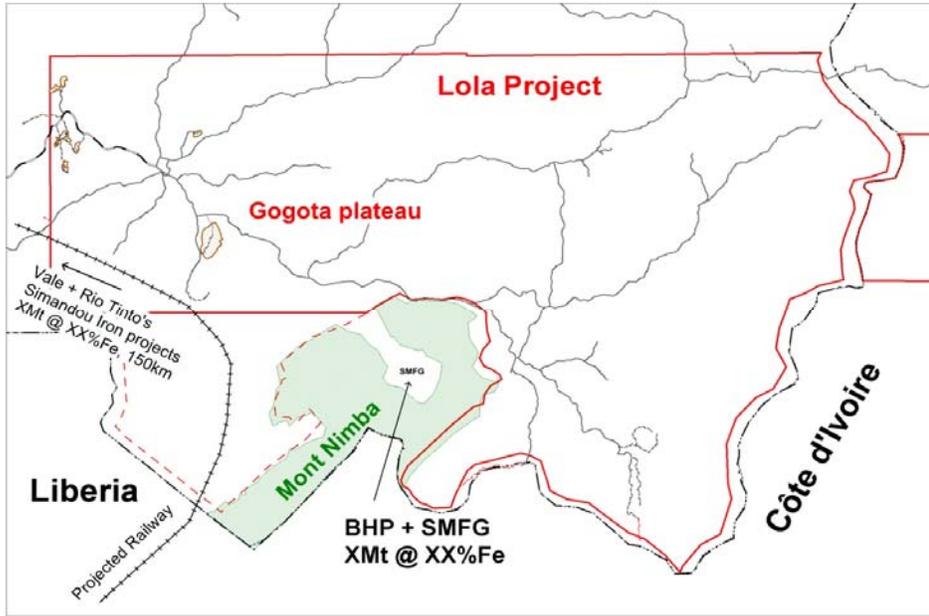


Figure 1 : Actuel concession de Sama Ressource Lola Projet

Fait à Abidjan, le 25 janvier 2021

Synthèse des indicateurs de l'Etat de conservation souhaité

en vue du retrait de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba de la Liste en péril

	N	INDICATEUR OV POUR LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE EN PERIL	LOGIQUE / SITUATION DE REFERENCE	METHODE DE COLLECTE	SOURCE ET ANNEE DE VERIFICATION
INTEGRITE	1	100% de la couverture végétale du bien conservé de toutes agressions anthropiques (empiètements agricoles, exploitations forestières et minières, etc.)	Aire protégée de catégorie IA de l'UICN - exempt de toute agression anthropique : 1981(Guinée) - 1982 (Côte d'ivoire)	Analyse par image satellitaire ; Vérification de terrain	Cartes de végétation, carte de couvert végétal chaque 03 ans disponibles à l'OIPR et au CEGENS
	2	Au moins 1 Km d'une zone tampon (ou une mesure équivalente) fonctionnel autour du bien dédiée à un développement durable établie de façon participative avec les communautés locales, promeut des activités compatibles avec les	Réserve de biosphère du côté guinéen avec un zonage MAB qui limite les agressions de l'aire centrale. Zone tampon existence mais inopérante	Analyse cartographique sur une base méthodologique, harmonisée (Côte d'Ivoire-Guinée) de la dynamique de l'occupation des sols dans la zone tampon ou zone équivalente	Cartes d'occupation des sols sur la zone tampon ou zone équivalente et rapports des missions de terrain d'évaluation avec des photographies disponibles à l'OIPR et au CEGENS ;

	<p>objectifs de gestion du bien d'ici 5 ans.</p>	<p>Dispositions législatives en Côte d'Ivoire de la loi 2002-102 du 11 février 2002, autorisant l'OIPR pour la signature de contrats de gestion des terroirs avec les populations (Art 33)</p> <p>Disposition du décret n° 2018-458 du 09 mai 2018, portant modification des limites de la RNIMN, pour une nette démarcation avec le milieu paysan, une matérialisation des limites de l'aire protégée est réalisée (bornage, panneautage, entretien manuel régulier).</p>	<p>Evaluation socio-économique sur une base méthodologique, harmonisée (Côte d'Ivoire –Guinée) pour le suivi de la compatibilité des activités des communautés avec les objectifs de gestion ;</p> <p>Contrats avec les populations riveraines pour les activités THIMO.</p>	<p>Panneaux, bornes et limites nettement visibles ;</p> <p>Définition mutuellement agréée des activités incompatibles avec le Bien dans cette bande tampon ;</p> <p>Documents contractuels.</p>
--	--	--	--	---

3	95% de la superficie du bien incluant les habitats critiques préservée des feux de brousse d'origine anthropique sur au moins 3 années consécutives	<p>En Guinée selon le suivi régulier réalisé par la SFMG depuis 2006, le feu impacte le bien 2 années sur 3</p> <p>En Côte d'Ivoire selon les données de la NASA depuis 2000 plusieurs départs de feu constatés.</p>	<p>Images satellitaires combinées aux observations directes pour le suivi des zones brûlées</p> <p>Élaboration d'un protocole harmonisé de suivi et de synergie des moyens de prévention entre les deux parties</p>	<p>Cartes des sites précisant la superficie brûlée sur 03 années consécutives disponibles à l'OIPR et au CEGENS)</p> <p>Rapport de vérification incluant les photographies des missions de terrain</p> <p>Données SMART</p> <p>3 à 5 ans</p>
4	100% des impacts directs et indirects individuels et synergiques des projets miniers ne compromettent pas la VUE du bien.	0 impact identifié des projets miniers compromettant la VUE	<p>Réalisation des EIES aux standards internationaux et conformément à la note de l'UICN sur les EIES à proximité des sites du patrimoine mondial,</p> <p>Suivis écologiques, des suivis scientifiques de la mise en œuvre des plans de gestion des</p>	<p>Rapports EIES, suivis écologiques, suivis scientifiques</p> <p>5 ans</p>

				concessions minières par l'organe de gestion	
5	100% des impacts directs et indirects individuels et synergiques des projets d'infrastructures de développement actuels et futurs (routes et autres) ne compromettent pas la VUE du bien	Impacts identifiés du projet routier Lola-Danané (40 km) dans la zone tampon du bien côté Guinée en 2019.	Réalisation des EIES aux standards internationaux et conformément à la note de l'UICN sur les EIES pour tous futurs projets d'infrastructures de développement à proximité du bien.	Rapports EIES et suivis scientifiques du plan de gestion environnemental et social par les organes de gestion.	3 à 5 ans

PROTECTION & GESTION	6	<p>1 calendrier de suivi écologique adopté et mis en œuvre pour les attributs majeurs de la valeur universelle exceptionnelle du bien, sur la base de protocoles harmonisés entre les parties guinéenne et ivoirienne du bien, et montrent une tendance évolutive positive pour les populations des espèces clefs de la VUE du bien (le micropotamogale, le crapaud vivipare et le chimpanzé) pendant au moins trois ans</p>	<p>Chimpanzés estimations comprises entre 200 et 250 en juin 2009 source WCF ;</p> <p>Crapauds vivipares estimations 2.8 millions dans les années 2010 source Dr Laura Sandberger-loua (Museum de Berlin) année 2010</p> <p><i>Micropotamogale Lamottei</i> observation directe en 2019 ; mais absence de données d'estimations/densités</p>	<p>Harmoniser les protocoles de suivis écologiques en ciblant les espèces clés de la VUE et collecter les données nécessaires montrant sur au moins 3 ans une tendance stable des populations de Chimpanzés, de Crapaud vivipare et de Micropotamogale</p> <p>Renforcer la recherche scientifique sur l'espèce <i>Micropotamogale Lamottei</i> (ADN ; suivi des cours d'eau)</p>	<p>Protocoles harmonisés de suivi écologique, Données SMART, Rapport d'inventaires biologiques</p> <p>3 à 5 ans</p>
---------------------------------	----------	--	--	--	---

7	<p>1 plan directeur intégré du bien adopté et conçu comme un système fixant les principes ainsi que les orientations fondamentales de gestion du bien dans son ensemble et un plan détaillé de gestion pour chacune des parties ivoirienne et guinéenne du bien est adopté et doté de financements suffisants pour sa mise en œuvre</p>	<p>Absence de plan directeur intégré du Bien (source OIPR/CEGENS 2021)</p> <p>Côte d'Ivoire dispose d'un plan de gestion en cours de validation (source OIPR 2021)</p> <p>Guinée ne dispose pas de plan de gestion (source CEGENS 2021)</p> <p>Côte d'Ivoire dispose un financement de 250 millions de CFA sur 5 ans (2018-2021) du projet C2D</p> <p>Guinée pas de ligne budgétaire (0 franc guinéen) pour la gestion du site (source CEGENS 2021)</p>	<p>Elaborer et faire valider le plan directeur intégré du Bien par les deux états partis</p> <p>Côte d'Ivoire faire valider le plan de gestion du bien et poursuivre sa mise en œuvre.</p> <p>Guinée, élaborer ; valider et mettre en œuvre le plan de gestion à partir de 2022.</p> <p>Mettre en place un mécanisme de financement durable pour l'ensemble du Bien.</p>	<p>PDG/PAG et Plan Directeur</p> <p>PDG/PAG pays : 2 ans;</p> <p>Plan Directeur : 3 ans</p> <p>Mécanisme de financement durable et opérationnel entre 3 et 5 ans.</p> <p>Rapport de réunion et de rencontre transfrontalière</p>
---	---	---	--	--

8	<p>1 zone tampon/périphérique (1) clairement identifiée, (2) reconnue dans les documents précisant les règles d'aménagement et d'utilisation du territoire compatibles avec la préservation de la VUE, et (3) bénéficie d'un programme pilote d'actions de développement qui (4) soit financé</p>	<p>Réserve de biosphère du côté guinéen avec un zonage MAB qui limite les agressions de l'aire centrale</p> <p>Dispositions législatives en Côte d'Ivoire de la loi 2002-102 du 11 février 2002, autorisant l'OIPR pour la signature de contrats de gestion des terroirs avec les populations (Art 33)</p> <p>Les associations villageoises pour la conservation et le développement se mettent en place et œuvrent pour la pérennité du bien</p>	<p>S'assurer de la prise en compte de cette disposition lors de l'élaboration et/ou de la validation des documents d'aménagement ; de plan de gestion et de plan directeur.</p> <p>Mettre en place un programme d'action de développement durable pour cette zone et de façon participative.</p> <p>Réaliser des études socio-économiques sur l'impact des projets de développement.</p> <p>Organiser des missions de suivi et évaluation pour s'assurer de la compatibilité des activités mise en œuvre dans cette zone pour la préservation, de la VUE.</p>	<p>Source de vérification : PDG/PAG, Plan Directeur ; Vérifications de terrain</p> <p>Contrat de gestion de terroir</p> <p>Rapport de mission de suivi évaluation ;</p> <p>Nombre d'associations actives pour la préservation du bien.</p> <p>3 à 5 ans</p>
---	---	---	---	---

9	<p>1 système de surveillance efficace et opérationnel couvrant l'ensemble du bien, mis en œuvre sur au moins 3 années consécutives et permet de :</p> <p>(1) démontrer une tendance régressive significative des activités illégales notamment le braconnage</p> <p>(2) couvrir annuellement par les patrouilles et autres au moins 80 % de la superficie totale du bien.</p>	<p>Données SMART 2017</p> <p>82 indices de braconnage dans la partie ivoirienne. (Source OIPR)</p> <p>Absence de données SMART en Guinée.</p>	<p>Mettre en place 'un système commun de surveillance se basant sur l'utilisation de l'outil SMART ou autre</p>	<p>Les rapports de surveillance annuels à l'échelle du bien incluant les données issues de SMART ;</p> <p>Les taux de couverture du bien par les patrouilles,</p> <p>Les taux de rencontre (IKA) des indices d'agression notamment le braconnage</p> <p>3-5 ans</p>